



Adoption d'une personne adulte

Par **Frapan**, le **13/02/2012 à 10:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en couple (pas marié ni pacsé) avec une personne ayant été placée en famille d'accueil depuis ses 2 ans.

Sa mère biologique n'ayant jamais été destituée de ses droits parentaux. (père inconnu)

Sa famille d'accueil l'élève donc depuis ses 2 ans et est donc considéré (sentimentalement) par elle comme sa vraie famille.

Des demandes d'adoption ont été effectuées durant son enfance mais ont toujours échouées car sa mère biologique contactait l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) tout les 1an et 1 jour (précisément pour faire échoué ces demandes).

Ma question est donc la suivante:

Depuis ses 18 ans mon amie n'a plus de contact avec sa mère biologique. Est il possible qu'elle se fasse adopter par sa famille d'accueil afin qu'elle devienne légalement sa vraie famille ?

et si oui quelles sont les procédure à suivre ?

D'avance merci pour vos réponses ou l'attention portée à cette question !!

Bonne journée à tous